

DGS 2022-042



COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
13 mai 2022
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u> EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 19 PROCURATION: 06 VOTANTS : 25
QUESTION N°02
<u>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021</u>
Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.
  Camille ELISABETH
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 25 mai, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: Camille ELISABETH maire, Nicole de la REBERDIERE 1^{ère} adjt, Albert KAMOISE 3^{ème} adjt, Patrick CARENE 6^{ème} adjt, Lyndsée PROCIDA 7^{ème} adjt, Harold ROBERT 8^{ème} adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Jules KAMOISE, Murielle SINIVASSIN, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Marc ASTASIE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS: Merlin MELANE 2^{ème} Adjt, Louissette CABRION 3^{ème} adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} adjt, Patrick SEREMES, Christine PHIBEL, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Boris CARENE, Annick PRADEL-CHRISTOPHE

PROCURATIONS: Merlin MELANE à Albert KAMOISE, Louissette CABRION à Fred DESIREE, Géraldine ALBERT à Nicole de la REBERDIERE-RAMILLON, Christine PHIBEL à Roselise FAMIBELLE, Boris CARENE à Lyndsée PROCIDA, Béatrice BELAIR à Grégory CABRION,

Madame Lina BIABIANY née MERLU, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DEUXIEME QUESTION

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport relatif au compte administratif 2021 qui retrace l'exécution budgétaire de l'année de la commune.

Le compte administratif de l'exercice 2021 a été remis aux conseillers. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le maire soumet le compte administratif 2021 au vote du conseil ;

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, qui est résumé par le tableau ci-dessous.
- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que présentés dans la vue d'ensemble du budget ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
RÉALISATION DE L'EXERCICE 2021	Section de Fonctionnement	9 610 201,96	10 198 251,39	588 049,43
	Section d'Investissement	1 411 477,17	1 663 402,96	251 925,79
TOTAL RÉALISATION (A)		11 021 679,13	11 861 654,35	839 975,22
REPORT EXERCICE 2020	Section de Fonctionnement	1 589 829,77	0.00	- 1 589 829,77
	Section d'investissement	155 170,59	0.00	- 155 170,59
TOTAL REPORT (B)		1 745 000,36	0.00	-1 745 000,36
TOTAL CUMULÉ (A+B)		12 766 679,49	11 861 654,35	- 905 025,14
RESTES A RÉALISER AU 31/12/2021	Section de Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'Investissement	2 284 201,33	2 651 930,41	367 729,08
TOTAL DES RESTES A RÉALISER (C)		2 284 201,33	2 651 930,41	367 729,08
TOTAL CUMULÉ DES SECTIONS	Section de Fonctionnement	11 200 031,73	10 198 251,39	-1 001 780,34
	Section d'Investissement	3 850 849,09	4 315 333,37	464 484,28
TOTAL CUMULÉ (A+B+C)		15 050 880,82	14 513 584,76	-537 296,06

Le résultat brut global de clôture de l'exercice 2021 se solde par un déficit de **905 025,14 €**.

Le résultat net global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser au 31/12/2021 dont le solde est positif de 367 729.08 €*) est donc déficitaire de **537 296,06 €**.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,

Vu le décret N°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu les arrêtés du 16 décembre 2010 et 29 décembre 2011 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes

Vu le budget primitif 2021 adopté par délibération n° DGS 2021-038 du 11 juin 2021 du conseil municipal,

Vu la décision modificative N°1 au BP 2021 adopté par délibération n° DGS 2021-062 du 15 décembre 2021 du conseil municipal

Vu la décision modificative N°2 au BP 2021 adopté par délibération n° DGS 2021-063 du 15 décembre 2021 du conseil municipal

Vu la délibération n° DGS 2022-041 du 25 mai 2022 approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021

Vu le compte administratif de l'exercice 2021 de la commune présenté par monsieur le maire

Après avoir entendu en séance le rapport de la commission « Finances – Budget – Fonds Européens – Organisation Générale – Ressources Humaines »,

Le maire ayant quitté la salle pour le vote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres

1°) D'approuver le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021 tel que présenté dans la vue d'ensemble ci-dessus, et conformément au document budgétaire joint.

2°) Le maire, la directrice générale des services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE

Camille ELISABETH

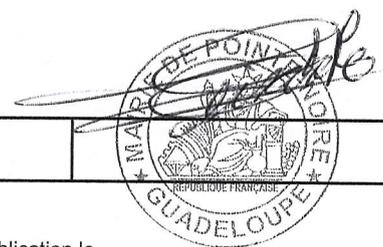
IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES	IV D2
--	------------------------

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 25
VOTES :
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 13/05/2022

Présenté par (1) LE MAIRE.
A POINTE NOIRE SALLE DES DELIBERATIONS, le 25/05/2022
LE MAIRE

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE.
A POINTE NOIRE SALLE DES DELIBERATIONS, le 25/05/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),



CAMILLE ELISABETH, MAIRE

Certifié exécutoire par (1) LE MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : LE CONSEIL MUNICIPAL.